

BAR-TH-112 / Appareil indépendant de chauffage au bois

Éligible au Coup de Pouce

1. Domaine d'application

- Maisons individuelles existantes de plus de 2 ans et 15 ans pour MaPrimeRénov' (depuis le 01/01/22)
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** :
 - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
 - Aide ouverte uniquement aux personnes physiques possédant la pleine propriété du bien

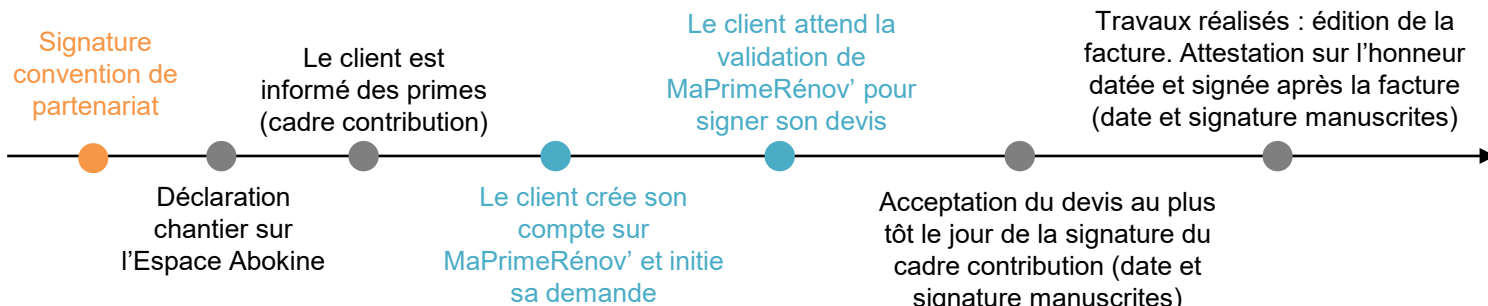
2. Critères d'éligibilité

- **Labélisé Flamme verte 7***
- **Ou un équipement aux caractéristiques suivantes :**
 - >> **Pour les appareils fonctionnant avec des bûches de bois :**
 - Rendement nominal $\geq 75\%$
 - Emissions de particules $< 40\text{mg}/\text{Nm}^3$
 - Emissions de monoxyde de carbone (CO) $< 1\,500\text{ mg}/\text{Nm}^3$ (soit 0,12%)
 - Emissions d'oxydes d'azote (NOx) $< 200\text{ mg}/\text{Nm}^3$
 - >> **Pour les appareils fonctionnant avec des granulés :**
 - Rendement nominal de l'équipement $\geq 87\%$
 - Emissions de particules $< 30\text{ mg}/\text{Nm}^3$
 - Emissions de monoxyde de carbone (CO) $< 300\text{ mg}/\text{Nm}^3$ (soit 0,02%)
 - Emissions d'oxydes d'azote (NOx) $< 200\text{ mg}/\text{Nm}^3$

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment. Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

Lors du 1^{er} usage d'un produit, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation

3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Pour justifier des ressources, fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

5. Contrôle du chantier

- Opération contrôlée sur site à compter du 01/07/22 : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 15 ans

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle ! Mars 2022

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire (**SIRET optionnel**)
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 **Opération éligible en Coup de Pouce UNIQUEMENT avec mention de dépose et remplacement du système de chauffage au CHARBON. Précisez le type de chauffage que vous remplacez**
Si mention non précisée, le dossier sera validé en Hors Coup de Pouce avec une prime moins importante.
Intitulé de l'opération : « Mise en place d'un appareil indépendant de chauffage au bois »
- 6 Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :
 - Les marque, modèle et référence
 - Le type d'appareil (insert, poêle, etc.)
 - Le label flamme verte 7*

ou

 - Le type de fonctionnement de l'appareil (à bûches ou granulés)
 - Le rendement nominal associé
 - Les émissions associées (voir le détail en première page)

Mentions de prime en toutes lettres – Raison sociale – SIREN d'Abokine

- 7 En Coup de Pouce, la mention de la prime est obligatoire : « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Coup de Pouce Chauffage Abokine – 749843090** » avec le montant associé
En hors Coup de Pouce, elle est facultative : « **Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090** » avec le montant associé ou **obligatoire si déduction de la prime (cf. modèle mention Coup de Pouce)**
⚠ Notre numéro SIREN doit désormais apparaître dans la mention de prime

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire **manuscrits** + tampon de l'entreprise
MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

1 **CHAUFF NANTAIS**
10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@chauff.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
SIRET n°

3 **Madame Josiane MICHU**
3 allée des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

4 **Adresse des travaux :**
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Référence cadastrale. Ex : section :
000 BZ 04 – parcelle 24

5	Mise en place d'un appareil indépendant du chauffage au bois	p.u	Q	Total HT
	Dépose et remplacement du système de chauffage au charbon	3000	1	3000

6 **Marque :**
Modèle :
Référence :
Type d'appareil (insert, poêle, etc.)

Label flamme verte 7* :
ou
Type de fonctionnement de l'appareil (à bûches ou granulés)
Rendement nominal :
Émissions (à détailler) :

Main d'œuvre	75	5	375
--------------	----	---	-----

7 **Prime Certificats d'Économies d'Énergie [Coup de Pouce Chauffage] Abokine - 749843090 d'un montant de 800 €**

2 possibilités pour le paiement de la prime

8 *Le 10 avril 2021*
bon pour accord

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	3375 €	Total HT	3375 €
TVA 20%	675 €	TVA 20%	675 €
Total TTC	4050 €	Total TTC	4050 €
Reste à payer	4050 €	Prime CEE	-800 €
		Reste à payer	3250 €